

Je fais connaître aujourd'hui les résultats de notre évaluation des événements récemment survenus au Moyen-Orient en ce qui concerne la question palestinienne. Nous sommes parvenus à certaines conclusions à cet égard, conformément aux objectifs qui ont guidé au fil des ans les divers gouvernements canadiens. Ceux-ci ont longtemps eu pour principes fondamentaux

- d'appuyer la cause de la sécurité, du bien-être et des droits d'Israël en tant qu'Etat légitime et indépendant du Moyen-Orient;
- d'appuyer les efforts en vue d'un règlement de paix juste, durable et global fondé sur le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, conformément à la Résolution 242 adoptée en 1967 par le Conseil de sécurité;
- de reconnaître qu'une paix juste n'est possible qu'à condition de respecter les droits légitimes des Palestiniens, y compris celui de jouer le rôle qui leur revient dans la détermination de leur avenir;
- d'insister sur le fait que si l'OLP veut participer aux négociations de paix du Moyen-Orient, elle doit reconnaître le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Les importants événements survenus au Moyen-Orient au cours des dix-huit derniers mois ont modifié les points de vue adoptés de longue date quant à la nature du processus de paix. L'intifada dans les territoires occupés a démontré que le nationalisme palestinien est une réalité dont on doit tenir compte. C'est ce qu'a reconnu le roi Hussein en renonçant au nom de la Jordanie aux responsabilités antérieurement assumées à l'égard de la Cisjordanie, et en indiquant ainsi que la Jordanie ne serait plus le porte-parole des Palestiniens.